

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, le Conseil de Saint-Nazaire a adopté le projet de règlement n° 380-20 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 329-15 et ses amendements en vigueur, en vue d'agrandir la zone 131 R afin d'autoriser les usages résidentiels unifamiliales jumelés additionnels dans une partie du Quartier Boréal à même les limites des zones 116-R et 121-R.
2. Que ce projet de règlement vise les zones 116-R, 121-R et 131-R illustrées au plan de zonage, est disponible pour des fins de consultation au bureau de la Municipalité.
3. Que le projet de règlement n° 380-20 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Procédure de remplacement applicable au remplacement d'une séance publique en zone d'alerte maximale (Zone rouge)

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible. Toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, comme une assemblée d'information ou de consultation publique par exemple, est remplacée par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public de 15 jours.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ce projet de règlement, en transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le **vendredi 4 décembre 2020, à 16 h**, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste à la Direction générale de la municipalité de Saint-Nazaire 174, rue Principale, Saint-Nazaire, G0W 2V0
- Par courriel à : pytremblay@ville.saint-nazaire.qc.ca.

Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci se prononce à l'égard du projet de règlement.

Une présentation détaillée du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.ville.saint-nazaire.qc.ca.

Pour toute information supplémentaire concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le Service d'urbanisme au numéro de téléphone 418 662-4154 poste 2405.

Donné à Saint-Nazaire, ce 17 novembre 2020.


Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général

Croquis zonage projeté

